

Réunion du 23 Mai 2020

L'an 2020 et 23 mai à 10 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale sise 19, Le Boulevard, et non en son lieu habituel de séance, la Mairie, pour des raisons sanitaires liées à la pandémie, sous la présidence de MILLERIOUX Chantal, Maire.

Présents : Mme MILLERIOUX Chantal, Maire, Mme CAURO Morgane, Mme CHARRUYER Muriel, M.CHÊNE Cédric, Mme COENT Marie-Claude, M.MIGEON Dany, M.MITTEAU Sébastien, Mme PELVILLAIN Nadine, M.RAIMBAULT Jean-Paul, M.SOBOUL Jean-Pierre, Mme TYRREL Julie

Absents :

Monsieur CHÊNE Cédric a été désigné secrétaire.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 11
- Procurations : 0
- Votants : 11

Date de la convocation : 19 mai 2020

Date d'affichage : 19 mai 2020

Ref : 2020.01

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le vingt-trois Mai deux mil vingt à dix heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LE NOYER proclamés élus à la suite des opérations du quinze Mars deux mil vingt se sont réunis à la salle communale sise 19, Le Boulevard - et non en son lieu habituel de séance, la mairie, pour des raisons sanitaires liées à la pandémie en cours - sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire en application des articles L2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme MILLERIOUX Chantal, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions.

En application des préconisations émises par la Préfecture du Cher, compte-tenu de l'état d'urgence sanitaire, dans l'impossibilité de retransmettre la séance et la salle ne permettant d'accueillir un nombre même limité de personnes dans le respect des règles de distanciation physique, Madame MILLERIOUX demande que la séance se tienne à huis clos.

Madame PELVILLAIN Nadine s'étonne de cette demande de huis clos faite sans communication préalable. Elle indique qu'il aurait pu être envisagé la tenue de cette réunion dans un autre lieu afin de permettre la tenue d'une séance publique.

M.CHÊNE Cédric a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art L 2121-15 du CGCT).

ELECTION DU MAIRE

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, M. RAIMBAULT Jean-Paul, a pris la présidence de l'assemblée (art. L 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme CHARRUYER Muriel et Mme CAURO Morgane.

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le Conseiller Municipal a déposée lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier Conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

- nombre de conseillers présents ayant pris part au vote :	11
- nombre de votants :	11
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
- nombre de suffrages blancs (art.L.65 du code électoral)	1
- nombre de suffrages exprimés :	10
- majorité absolue :	6

Candidat :

MILLERIOUX Chantal	Suffrages obtenus :	10
--------------------	---------------------	----

Mme MILLERIOUX Chantal a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

ELECTION DES ADJOINTS

- Détermination du nombre d'adjoints

Sous la présidence de Mme MILLERIOUX Chantal, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il est rappelé que les Adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (art. L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif

légal du Conseil Municipal, soit Trois. Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux Adjoints.

Au vu de ces éléments, Mme MILLERIOUX Chantal demande au Conseil Municipal de procéder au vote pour décider du nombre d'adjoints.

Après le vote du dernier Conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du vote : :

- nombre de conseillers présents ayant pris part au vote :	11
- nombre de votants :	11
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	1
- nombre de suffrages blancs (art.L.65 du code électoral)	0
- nombre de suffrages exprimés :	10
- Nombre de vote pour deux adjoints :	9
- Nombre de vote pour trois adjoints :	1
- Majorité absolue	6

Le Conseil Municipal a fixé à **deux le nombre des Adjoints** au Maire de la Commune.

- Election du 1^{er} Adjoint

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

- nombre de conseillers présents ayant pris part au vote :	11
- nombre de votants :	11
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
- nombre de suffrages blancs (art.L.65 du code électoral)	2
- nombre de suffrages exprimés :	9
- majorité absolue :	6

Candidat :

Mr RAIMBAULT Jean-Paul Suffrages obtenus :	9
--	---

Mr RAIMBAULT Jean-Paul a été proclamé premier Adjoint et immédiatement installé.

- Election du 2^e Adjoint

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

- nombre de conseillers présents ayant pris part au vote :	11
- nombre de votants :	11
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	1
- nombre de suffrages blancs (art.L.65 du code électoral)	1
- nombre de suffrages exprimés :	9
- majorité absolue :	6

Candidat :

Mme TYRREL Julie	Suffrages obtenus :	9
------------------	---------------------	---

Mme TYRREL Julie a été proclamée deuxième Adjoint et immédiatement installée.

Ref : 2020.02

Délégués Communauté de Communes

L'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 fixe la composition du Conseil Communautaire.

La Commune de LE NOYER est représentée par un délégué désigné automatiquement selon l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

Le délégué à la Communauté de Communes est donc Mme MILLERIOUX Chantal, Maire, le suppléant M. Jean-Paul RAIMBAULT, 1^{er} Adjoint.

Ref : 2020.03

Délégués S.I Regroupement Pédagogique JARS-LE NOYER

Madame MILLERIOUX Chantal, Maire, explique au Conseil Municipal la composition et le fonctionnement du S.I.R.P. Jars-Le Noyer.

Le Conseil Municipal procède à l'élection de trois titulaires délégués au SI du Regroupement Pédagogique JARS-LE NOYER.

Sont candidats : Mme TYRREL Julie, Mme CAURO Morgane, Mme CHARRUYER Muriel, M.CHÊNE Cédric

Après le vote du dernier Conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote :

- Mme TYRREL Julie : 11 voix
- Mme CAURO Morgane : 9 voix
- Mme CHARRUYER Muriel : 5 voix
- M.CHENE Cédric : 8 voix

Mme TYRREL Julie, 2^e adjointe, Mme CAURO Morgane, conseillère municipale, M. CHÊNE Cédric, conseiller municipal, sont élus.

Ref : 2020.04

Délégués Syndicat Intercommunal d' Assainissement JARS-LE NOYER

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Madame MILLERIOUX Chantal, Maire, explique au Conseil Municipal la composition et le fonctionnement du S.I. d'Assainissement Jars-Le Noyer.

Le Conseil Municipal procède à l'élection de trois titulaires délégués au S.I. d'Assainissement JARS-LE NOYER.

Sont candidats : M. RAIMBAULT Jean-Paul, M. MITTEAU Sébastien, Mme COËNT Marie-Claude.

M.RAIMBAULT Jean-Paul, 1^{er} Adjoint, M.MITTEAU Sébastien et Mme COENT Marie-Claude conseillers municipaux, sont élus à l'unanimité.

Ref : 2020.05

Délégués S.I. de Transports Scolaires du Secteur Scolaire de Sancerre-Léré

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Madame MILLERIOUX Chantal, Maire, explique au Conseil Municipal la composition et le fonctionnement du S.I.T.S. Sancerre-Léré

Le Conseil Municipal procède à l'élection de deux délégués – un titulaire et un suppléant - au S.I.T.S. du Secteur Scolaire de Sancerre- Léré

Sont candidats : Mme TYRREL Julie au titre de titulaire et M. MIGEON Dany au titre de suppléant.

Mme TYRREL Julie, 2^e adjointe, est élue déléguée titulaire, et M.MIGEON Dany est élu délégué suppléant.

Ref : 2020.06

Délégués Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Val de Loire Pays Fort

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Madame MILLERIOUX Chantal, Maire, explique au Conseil Municipal la composition et le fonctionnement du S.I.A.E.P. Val de Loire -Pays Fort.

Le Conseil Municipal procède à l'élection de deux titulaires et un suppléant, délégués au SI d'AEP Val de Loire-Pays Fort.

Sont candidats :M. RAIMBAULT Jean-Paul et M.SOBOUL Jean-Pierre au titre de titulaires,
Mme CAURO Morgane au titre de suppléante

M. RAIMBAULT Jean-Paul, 1^{er} Adjoint, M.SOBOUL Jean-Pierre, conseiller municipal, sont élus titulaires et Mme CAURO Morgane, conseillère municipale, est élue suppléante, à l'unanimité.

Ref : 2020.07

Délégués Syndicat Mixte Pays Sancerre Sologne

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Madame MILLERIOUX Chantal, Maire, explique au Conseil Municipal la composition et le fonctionnement du Syndicat Mixte Pays Sancerre Sologne.

Le Conseil Municipal procède à l'élection de un titulaire, un suppléant, délégués au Syndicat Mixte du Pays Sancerre-Sologne.

Sont candidats : Mme MILLERIOUX Chantal au titre de titulaire et M.SOBOUL Jean-Pierre au titre de suppléant.

Mme MILLERIOUX Chantal, Maire, est élue titulaire et M.SOBOUL Jean-Pierre, conseiller municipal, est élu suppléant à l'unanimité.

Ref : 2020.08

Délégués Syndicat Départemental d'Energie du Cher

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Madame MILLERIOUX Chantal, Maire, explique au Conseil Municipal la composition et le fonctionnement du S.D.E.18.

Le Conseil Municipal procède à l'élection d' un délégué titulaire et d' un suppléant au S.D.E.18

Sont candidats : Mme PELVILLAIN Nadine en qualité de titulaire et Mme MILLERIOUX Chantal, Maire, en qualité de suppléante.

Mme PELVILLAIN Nadine, conseillère municipale, est élue à l'unanimité déléguée titulaire et Mme MILLERIOUX Chantal, Maire, est élue à l'unanimité déléguée suppléante.

Ref : 2020.09

Désignation délégué de la collectivité au CNAS

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Mme MILLERIOUX Chantal, Maire, en qualité de déléguée de la collectivité auprès du CNAS.

Ref : 2020.10

Désignation délégué de la collectivité au Cher Ingénierie des Territoires (C.I.T.)

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, M.SOBOUL Jean-Pierre, Conseiller municipal, en qualité de délégué de la collectivité auprès du C.I.T.

Ref : 2020.11

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Madame MILLERIOUX Chantal, Maire, explique au Conseil Municipal la composition et le fonctionnement du C.C.A.S. du Noyer.

Madame le Maire proposera ultérieurement 4 personnes issues de la société civile et résidentes du Noyer qui siègeront au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Le Conseil Municipal procède à l'élection de quatre membres qui siègeront au C.C.A.S. de LE NOYER.

Sont candidates : Mme TYRREL Julie, 2^e adjointe, Mme CAURO Morgane, C.M., Mme COËNT Marie-Claude, C.M., Mme CHARRUYER Muriel, C.M.,

Sont élues à l'unanimité : Mme TYRREL Julie, Mme CAURO Morgane, Mme COËNT Marie-Claude, Mme CHARRUYER Muriel

Ref : 2020.12

Commissions Communales Thématiques

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal organise des commissions communales thématiques chargées d'étudier les dossiers soumis ensuite au Conseil Municipal. La présidence des commissions communales est assurée de façon statutaire par le Maire.

Commission FINANCES

M. RAIMBAULT Jean-Paul, 1^{er} Adjoint, Mme TYRREL Julie, 2^e Adjointe, M. CHÊNE Cédric, C.M., Mme PELVILLAIN Nadine

Commission VOIRIE

M. RAIMBAULT Jean-Paul, 1^{er} Adjoint, M. CHÊNE Cédric, C.M., M. MIGEON Dany, C.M., M. MITTEAU Sébastien, C.M., Mme PELVILLAIN Nadine, C.M., M. SOBOUL Jean-Pierre, C.M.

Commission BATIMENTS

Mme CAURO Morgane, C.M., Mme COËNT Marie-Claude, C.M., M. MIGEON Dany, C.M., M. MITTEAU Sébastien, C.M., M. SOBOUL Jean-Pierre, C.M.

Commission MATERIEL

M. RAIMBAULT Jean-Paul, 1^{er} Adjoint, M. MIGEON Dany, C.M., M. MITTEAU Sébastien, C.M.

Commission URBANISME et ENVIRONNEMENT

Mme TYRREL Julie, 2^e adjointe, Mme CAURO Morgane, C.M., Mme CHARRUYER Muriel, C.M., M. MITTEAU Sébastien, C.M., M. SOBOUL Jean-Pierre, C.M.

Commission ANIMATION et CULTURE

Mme TYRREL Julie, 2^e adjointe, Mme CAURO Morgane, C.M., Mme CHARRUYER Muriel, C.M., M. CHÊNE Cédric, C.M., M. SOBOUL Jean-Pierre, C.M.

Commission NUMERIQUE et COMMUNICATION

Mme COËNT Marie-Claude, C.M., Mme PELVILLAIN Nadine, C.M., M. SOBOUL Jean-Pierre, C.M.

Commission AFFAIRES SCOLAIRES

Mme TYRREL Julie, 2^e adjointe, Mme CAURO Morgane, C.M., Mme CHARRUYER Muriel, C.M., M. CHÊNE Cédric, C.M., Mme COËNT Marie-Claude, C.M.,

Ref : 2020.13

Commissions Communales obligatoires

Madame Chantal MILLERIOUX, Maire, présente le fonctionnement et la composition des commissions communales obligatoires : Commission de contrôle des listes électorales, la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) et la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reporter sur une autre séance du Conseil Municipal et dans les deux mois, la désignation des membres de ces commissions.

La séance est déclarée close.